



Commune de François

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, DUBOIS Cécile, BORRINI Catherine, PRALON Marine, SANDER Annie, LECLERC Bénédicte, TANNIERES Brigitte

Messieurs BOURGEOIS Émile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, COUDRY Sébastien, LORY Jean-Pierre, DUMORTIER Florent, PONS François.

Absents excusés :

Madame SIMON BOUVRET Geneviève (donne pouvoir à Madame GILLET Françoise)

Monsieur HOUSSIN Thomas,

Monsieur LAPOUGE Damien

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 16

Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 1

Nombre de Conseillers Municipaux votant : 17

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur PONS François ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Date de convocation : 6 mai 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 2) Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- 3) Participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté
- 4) Convention relative au financement de la rénovation des terrains de tennis extérieurs
- 5) Adoption de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux
- 6) Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD)

Divers :

. Questions diverses



La séance ouverte,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. M François Pons est désigné(e) pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 7 avril 2025 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,

1/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2025/036

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- ARPENTAGE ET PERSPECTIVES – Relevé topographique cimetière : 1 632,00 € H.T.
- PIGUET – Réparation escalier – accès logement groupe scolaire : 1 292,50 € T.T.C.
- EQUANS – Installation compteur eau chaude – cantine : 507,60 € T.T.C.
- MBFC – Transport Filain– classe école maternelle : 200,00 € T.T.C.
- CROIX ROUGE – Dispositif de secours - fête du village : 515,74 € T.T.C.
- FETES ET FEUX – Spectacle pyrotechnique - fête du village : 4 200,00 € T.T.C.
- BAULIEU PAYSAGE – Clôture parcelle AA442 zone UB : 3 202,32 € T.T.C.
- MBFC – Transport Kursaal – classe école élémentaire : 100,00 € T.T.C.
- SAS NOEL SEBASTIEN – Travaux d'isolation – Logement mairie : 4 202,28 € T.T.C.
- ADEQUAT – Fourniture de 5 poubelles : 1 452,11 € T.T.C.
- MENUISERIE BERTIN–3 Ensembles tables + bancs–complexe sportif et lavoir : 2 164,80€ T.T.C.
- EDITION PROST – Livres « A la découverte de ma commune » : 105,50€ T.T.C.
- ANS – Extension de garantie 3 PC : 258,02€ T.T.C.
- COMAFRANC – Réservoir chasse d'eau : 96,34€ T.T.C.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

2/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2025/037

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier du conseil Départemental concernant la demande de participation à la Commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le FSL permet le financement des aides individuelles à destination des ménages précaires et de dispositifs d'accompagnement social des ménages en difficulté.

Le FSL intervient pour aider toutes personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir, et y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie.

Ce fonds est alimenté par la contribution du Département et par les contributions volontaires des collectivités locales et des différentes structures œuvrant en matière de logement.

Le niveau de la participation de la commune est de 0,61 € par habitant, ce qui représente un coût de 1 396,90 € (sur la base de la population légale de l'INSEE au 1^{er} janvier 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 de 2 290 habitants)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- *donne son accord pour que soit versée au FSL la participation de 0,61 € par habitant pour un montant total de 1396,90 €*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

3/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE (FAAD)

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2025/038

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier du conseil Départemental concernant la demande de participation à la Commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

L'intervention du FAAD permet de soutenir ponctuellement et d'accompagner, pendant 1 an maximum des ménages en difficulté financière pour qu'ils puissent conserver leur propriété et retrouver un équilibre financier dans la poursuite de leur projet immobilier.



Ce fonds est alimenté par les contributions des communes volontaires ou de leurs groupements, de la Caisse d'allocation familiales du Doubs, de la Mutualité sociale agricole, d'Actions Logement services et du Département.

Le niveau de la participation de la commune est de 0,30 € par habitant, ce qui représente un coût de 687,00 € (sur la base de la population légale de l'INSEE au 1^{er} janvier 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 de 2 290 habitants)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- *donne son accord pour que soit versée au FAAD la participation de 0,30 € par habitant pour un montant total de 687,00 €*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

4/ CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DU REVETEMENT DES COURTS DE TENNIS EXTERIEURS

Rapporteur : Jean-Pierre LORY

Délibération du Conseil Municipal 2025/039

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des courts des deux courts de tennis couverts, des deux courts extérieurs et du club house a été confiée au Tennis club de François-Serre les sapins par convention en date du 10 octobre 2004.

Le tennis club a souhaité procéder à la rénovation du revêtement des courts extérieurs.

Monsieur le Maire présente une convention pour définir les modalités de financement et de participation de chaque partenaire à ces travaux de rénovation.

La commune s'engage à financer les travaux de rénovation pour un montant de 118 378,98€ TTC et entreprendre les démarches pour solliciter des subventions auprès des services de l'Etat et du Département du Doubs

Le club de Tennis s'engage à participer au financement de ces travaux à hauteur de 28 111,00€.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve les termes de la convention entre la commune de François et le tennis club de François-Serre les sapins concernant le financement des travaux de rénovation du revêtement des courts de tennis extérieurs,*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention*

5/ ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON D'AUDEUX

Rapporteur : Jean Louis BAULIEU

Délibération du Conseil Municipal 2025/040

Considérant que le Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux a été créé le 24 juin 1988 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-20 ;

Vu la délibération du 18 mars 2025 du syndicat intercommunal du SICA portant modification des statuts ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est invité à valider les nouveaux statuts du syndicat intercommunal du canton d'Audeux dont lecture est faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés décide :

- d'adopter les nouveaux statuts du syndicat intercommunal du canton d'Audeux,

QUESTIONS DIVERSES

- A date, le montant de la trésorerie de la commune s'élève à la somme de :
547 966,66 €
- Réunion publique pour présentation du PLUI le 02 juillet 2025 à 19h00 à la salle des associations. Flyers à distribuer dans les boîtes aux lettres d'ici là.
- Prochain conseil municipal le vendredi 13 juin à 14h00 en présence des élèves de l'école primaire.
- Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de GBM par Jean Louis Baulieu. Ci-dessous les réponses aux principales interrogations des conseillers présents :
 - Le PADD est un document qui définit à long terme les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il s'inscrit dans la logique du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).
 - Ce projet est présenté au conseil municipal pour information et débat mais ne fait pas l'objet de vote au niveau de la commune.
 - Les représentants de la commune participent à l'élaboration de ce PADD depuis plus de 3 ans
 - Le PADD fera l'objet d'un vote en conseil communautaire le 11 décembre 2025.
 - Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) doit s'inscrire dans les orientations du PADD, notamment dans la logique ZAN (Zéro Artificialisation Nette)



Liste des délibérations du 12 mai 2025

N°2025/036 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil.

N°2025/037 : Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement

N°2025/038 : Participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté

N°2025/039 : Convention relative au financement de la rénovation des terrains de tennis extérieurs

N°2025/040 : Adoption de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

Le secrétaire,

François PONS

